

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

110 rue de Grenelle

75007 Paris

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse,

Votre nomination se fait dans un contexte marqué par la forte détérioration du service public d'éducation. Les réformes mises en œuvre par M. Blanquer sont très largement décriées par les personnels, qui font le constat d'une dégradation continue de leurs conditions de travail. L'articulation des réformes des différentes voies du lycée, du baccalauréat et de la mise en place de Parcoursup ont abouti au renforcement d'un processus continu de sélection, reproduisant toujours plus les inégalités de départ. La promulgation de la loi Rilhac va accélérer la casse des collectifs de travail dans le premier degré. Les métiers de l'éducation sont moins attractifs que jamais, comme en témoignent notamment les chiffres du nombre d'admissibles au CRPE comme aux épreuves du Capes. La faute en incombe à une politique éducative à rebours des objectifs émancipateurs qui devraient être les siens, mais également à des conditions salariales largement insuffisantes. Les relations des personnels avec le ministère sont fortement dégradées, notamment en raison de l'attitude autoritaire et méprisante de M. Blanquer.

Notre organisation appelle les personnels à se mobiliser sans attendre pour obtenir satisfaction sur leurs revendications en ce début de mandat. En particulier, nous continuons à revendiquer l'abrogation des réformes mises en œuvre ces dernières années. M. Blanquer avait, dans les premiers mois de son mandat, adopté des décrets réduisant à très peu de choses les réformes menées par M. Peillon et Mme Vallaud-Belkacem, ce qui montre qu'une action rapide en la matière est possible.

Nous militerons également pour qu'une impulsion forte soit donnée à la lutte contre les discriminations croisées qui traversent l'école, comme l'ensemble de la société. La lutte contre les LGBTIphobies doit connaître une étape nouvelle, la circulaire du 29 septembre 2021 sur l'accueil des élèves trans ne répondant pas à tous les enjeux de ce sujet marqué par une actualité trop souvent tragique. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail doit également faire l'objet d'un volontarisme accru, tant la circulaire du 9 mars 2018 est insuffisamment appliquée sur le territoire. Par ailleurs, il est indispensable d'accorder une attention toute particulière aux discriminations racistes et antisémites, tant celles-ci, en dehors de modestes politiques de

sensibilisation destinées aux élèves, sont absentes de l'action publique. Parmi les préoccupations qui traversent également la société, il faudra enfin accorder une place importante aux revendications écologistes, et notamment la nécessaire transition écologique qui doit se traduire concrètement et rapidement dans les écoles et les établissements scolaires.

À l'occasion de votre prise de fonction, nous sollicitons de votre part une audience. Plusieurs chantiers nous semblent devoir faire l'objet d'un traitement rapide : en effet, même s'ils ne recouvrent pas l'ensemble des revendications que nous sommes en mesure de porter, les quatre dossiers mentionnés relèvent de notre point de vue de situations d'urgence, tant la situation s'est détériorée au cours des dernières années.

1. L'arrêt de la répression à l'œuvre à l'encontre des personnels.

Le mandat de M. Blanquer a été marqué par un autoritarisme inédit. Notre organisation a eu à défendre, en différents endroits du territoire, des personnels visés par une répression hors norme suite à leur mobilisation contre la mise en œuvre des E3C. Ces dernières années, le ministre Blanquer n'a eu de cesse de menacer les personnels susceptibles "de ne pas respecter les valeurs républicaines", comme lors de son discours au Cnam à l'automne dernier. Aujourd'hui, les services déconcentrés utilisent de plus en plus les moyens permis par la loi de transformation de la Fonction publique pour exercer une répression déguisée à travers les mutations d'office. C'est le cas actuellement à l'école Pasteur de Saint-Denis (93) et au collège Victor Hugo de Nantes (44). Nous attendons, en ce début de mandat, une décision forte de rupture avec la politique de M. Blanquer, à travers la consigne donnée au Directeur académique de Seine-Saint-Denis et au recteur de l'académie de Nantes d'annuler les arrêtés d'affectation et de réintégrer les personnels sur leur affectation d'origine.

2. La mise en œuvre de mesures immédiates de sortie de la précarité

Comme nous vous l'avons indiqué dans un courrier séparé, la loi promulguée le 2 mars 2022 concernant le harcèlement scolaire, prévoit, dans son article 10, la CDIisation des personnels AED après 6 ans de CDD. Or, le décret d'application de ce texte n'est toujours pas publié. Vous n'avez pour l'heure fait aucune communication sur ce sujet : nous vous demandons de vous prononcer rapidement sur cette question. L'enjeu est en effet de taille pour les AED qui arrivent au bout de leur 6e année de service. Les mesures à prendre concernant la sortie de la précarité pour les AED ne se réduisent pas à cette question et doivent concerner : une grille nationale de progression salariale ; une véritable formation initiale et continue ; un recrutement académique et non par les chef-fes d'établissement ; au-delà, l'engagement de discussions concernant la création d'un emploi statutaire d'éducateur scolaire spécialisé. Enfin, le Conseil d'État a rendu le 12 avril 2022 sa décision dans la procédure engagée par SUD éducation il y a un peu plus d'un an en ordonnant au premier ministre l'attribution de l'indemnité REP/REP+ aux Assistant-es d'éducation : nous souhaitons avoir des éléments sur le calendrier et les modalités d'attribution de cette prime.

Par ailleurs, la situation des Accompagnant-es des élèves en situation de handicap fait actuellement l'objet d'une attention particulière de la part de notre organisation, qui soutient les mobilisations importantes qui ont lieu depuis le printemps 2021. Ce métier doit être reconnu à la hauteur des attentes qu'il suscite dans la société et de l'investissement des collègues dans l'école inclusive, ce qui passe par le fait d'engager des discussions dès à présent pour la création d'un nouveau statut de la Fonction publique. Pour cela, il faut prendre des mesures salariales leur permettant de sortir

de la pauvreté dans laquelle ce métier, très majoritairement féminin, est plongé, de manière bien plus ambitieuse que la grille salariale nationale.

3. Une revalorisation salariale indispensable pour tous les personnels

Les annonces effectuées par M. Blanquer suite aux Grenelles de l'éducation n'ont satisfait ni les personnels ni notre organisation. Les 400 millions d'euros alloués sont très loin d'avoir comblé la baisse de rémunération induite par le gel du point d'indice en 2010. Ils ont été par ailleurs exclusivement attribués sous forme de primes et indemnités, alors que c'est bien d'une augmentation indiciaire qui est nécessaire, notamment pour le financement de la sécurité sociale. M. Macron a évoqué au cours de sa campagne une augmentation à venir des enseignant·es, sans que les personnels aient la certitude que l'augmentation de 10% des salaires annoncée pour l'été 2023 ne sera liée à aucune contrepartie. SUD éducation, avec l'Union syndicale Solidaires Fonction publique à laquelle elle appartient, participera aux négociations salariales à venir à l'échelle de la Fonction publique. Mais nous souhaitons également que soient ouvertes dès à présent, au niveau ministériel, des discussions à ce sujet afin de porter nos revendications pour une augmentation salariale pour tous les personnels, tendant vers la réduction des inégalités salariales, notamment de genre.

4. La préparation de la rentrée

Les deux dernières années ont été marquées par la crise sanitaire. Les apprentissages des élèves ont été très largement perturbés, ce qui a renforcé encore un peu plus les inégalités de départ face aux enseignements. Face à cela, il aurait fallu créer massivement des postes pour les rentrées 2020, 2021 et 2022. Il n'en a rien été : à la rentrée 2022 par exemple, il est prévu une augmentation de 24 000 élèves. Pourtant 470 postes d'enseignant·es sont supprimés afin de financer 300 postes de CPE, 50 postes d'assistant·es de service social et d'infirmier·es et 120 postes d'inspecteurs et inspectrices. S'ajoute à cette donnée des difficultés nouvelles : la difficulté inédite à pourvoir les postes ouverts, et les ajustements qui vont s'avérer nécessaires avec l'annonce de la réintégration des mathématiques au tronc commun en lycée.

Face à cette situation, nous revendiquons des recrutements massifs en urgence. Comme des exemples passés le montrent, il s'agit d'une volonté politique. Il est en effet encore tout à fait possible par exemple de recruter les admis sur liste complémentaires de la session 2021, d'admettre les admissibles aux concours internes, de titulariser à temps plein les enseignant·es contractuel·les et de procéder à des concours exceptionnels comme cela a déjà été le cas à de nombreuses reprises, en accompagnant ces dispositifs de la formation nécessaire aux personnels.

Veuillez croire, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en notre attachement au service public, gratuit, laïc et égalitaire d'éducation,

Jules Siran, co-secrétaire de la fédération SUD éducation

